



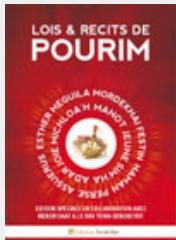
## Traité SouCCA

### Michna 13 - Chapitre 3

יום טוב הראשון של חג שחל להיות בשבת, כל העם מוליכין את לולbihn לבית הכנסת; וכל אחד ואחד מכיר את שלו, ונוטל--מן שאמרו, אין אדם יוצא ידי חובתו ביום טוב הראשון של חג, בלולבו של חברו. ובשאר כל ימות החג, יוצא אדם ידי חובתו, בלולבו של חברו.

Lorsque le premier jour de la Fête tombait Shabbat, tout le peuple apportait les Loulav à la synagogue [dès vendredi]. Le lendemain matin on ne levait tôt et l'on allait à la synagogue. Chacun reconnaissait son Loulav et faisait l'élévation. En effet, les Sages ont dit : « Nul ne peut s'acquitter de la Mitsva du Loulav le premier jour de la Fête, avec le Loulav de son prochain. Les autres jours de la Fête, il est possible de s'acquitter avec le Loulav de son prochain ».

### Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégüila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)